

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°9 **Choisy le Roi – 23 Avril 2016**

SAISON 2015/2016

Présents :

E. TANGUY, C. ALBE, A. de FABRY, Y. LABROUSSE, M. AKILIAN, C. MOURADIAN, L. TORRECILLAS, L. LACHAISE, JP. ALORO.

Excusés : V. CORTEGGIANI-CHENIER, P. KURTZ, F. AVABY, D. CHANDON.

Assistent : A. GEMISE FAREAU, C. BOULONGNE.

Invité : A. DAGORNE

Le Président ouvre la séance à 10 heures. Il énonce les absences excusées de F. AVABY, V. CORTEGGIANI, P. KURTZ et D. CHANDON.

1 / Informations du Président :

- FIVB

Le Président rappelle la décision de la FIVB de ne pas sanctionner le joueur russe A. MARKINE, suite à l'avis de l'AMA.

Il annonce qu'un séminaire en présence du Directeur Général de la FIVB se tiendra le mardi 10 mai au siège de la FFVB.

- Paris 2024 :

Une réunion s'est tenue le 11 avril à laquelle la responsable communication de la FFVB a pris part ; le Guide d'actions des Fédérations est en cours d'élaboration.

- Proposition d'Adhésion au Comité Paralympique du Sport Français :

Le Président informe les membres que le montant d'adhésion est de 1 500 €. Le CA approuve l'adhésion de la FFVB à l'unanimité.

- Remise au Ministre des Sports le 19 avril du rapport de la Grande Conférence sur le sport professionnel

Le Président a assisté à cette présentation du rapport qui va faire l'objet d'une proposition de loi dès juillet prochain.

- Ville de Paris :

Un rendez-vous est fixé le 11 mai avec l'Adjoint aux Sports au sujet de la 2^{ème} Aréna de Bercy, avec d'autres Présidents de Fédérations.

- CNOSF : affaire Paris Volley / FFVB

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 24/05/2016

Date de diffusion : 26/05/2016

Auteur : Arnaud DAGORNE

Le Président se félicite que le conciliateur ait proposé aux parties de s'en tenir à la décision de la Commission fédérale d'appel.

2 / Approbation des Procès-Verbaux des commissions exécutives

PV adoptés :

- CA du 27/03/2016 ; PV adopté à l'unanimité.
- CCS n°17 du 18 et 19/03/2016: adoptés à l'unanimité.
- CCSR n°8 du 22/3 et n°9 du 5/4/2016 : adoptés à l'unanimité
- CCA n°1 du 19/03/2016 ; JP Aloro s'interroge sur le mode de désignation des superviseurs PV adopté à l'unanimité.

PV présentés pour information :

- CCDE n°6 du 2/04/2016
- Extrait PV du Conseil de Surveillance du 26/3/2016

A de Fabry indique que les démissions enregistrées au Conseil de Surveillance impliquent l'organisation d'une élection partielle en juin lors de l'AG fédérale afin de respecter les règles de parité

3 / Haut-Niveau et Technique

Le Président félicite les équipes de France juniors H et F qui se sont qualifiées dès le 1^{er} tour pour le Championnat d'Europe de cet été.

JP Aloro espère que les finales LNV auront autant de succès que les Finales de la Coupe de France du mois dernier.

Il dénonce qu'une compétition internationale (TQO féminin) soit positionnée dès le 14 mai alors que les règles internationales autorisent le déroulement du championnat national chaque saison du 15/10 au 15/05 ; un courrier élaboré et signé en commun par les Présidents de la FFVB et de la LNV a été transmis à la FIVB et à la CEV ; leur réponse a été de solliciter les fédérations nationales des joueuses concernées qui ont exprimé une fin de non-recevoir ; la phase finale 2016 n'a pas été impactée car le club du Cannel a été éliminé en quart de finale mais le déroulement de ce TQO féminin soulève la question de l'organisation du championnat quand la date du TQO est révélée en janvier dernier !

A la demande du DTN après l'évocation de ce sujet lors de la séance précédente, le CA vote à l'unanimité moins 1 abstention (L Lachaise) le principe de location d'un appartement à Rio en cas de qualification de l'Equipe de France de Beach (budget estimé à 10 K€).

4 / Marketing / Commercial

A Dagorne révèle que la FIVB a décidé début avril d'autoriser un nouvel espace publicitaire sur le short des équipes nationales de VB à partir du TQO ; toutefois, il a été décidé de ne pas l'utiliser, et donc de le commercialiser pour le TQO et la Ligue Mondiale, eu égard à la superficie très limitée : 30 cm².

5 / Finances

- Arrêté de comptes 2015

C Albe indique tout d'abord que l'arrêté n'a pas changé depuis le dernier CA :

- La réponse de GENERALI sur le montant du partenariat par saison jusqu'en 2017 sera connue jeudi 28/04 après la dernière réunion de finalisation du contrat à laquelle va prendre part A Dagonne.
- les échanges financiers avec la LNV

Une réunion s'est tenue hier avec Mme MENEZ, le Président de la LNV et la Directrice de la LNV ; la situation projetée de la LNV et de Promo volley au 30/06/2016 lui a été remise et C Albe a demandé l'établissement d'un compte de résultat prévisionnel 2016/2017.

Il souligne que les documents remis justifient certaines craintes (- 13 K€ pour la LNV et -105 K€ pour PROMOVOLLEY) alors même que le déficit 2014/2015 était déjà conséquent.

Le Président donne lecture du courrier de la LNV reçu le 21/04.

C Albe reprend en indiquant que la réunion a ensuite étudié les frais engagés par la LNV depuis 2009 pour le compte de la FFVB :

* le PV du Bureau de la LNV du 19/11/2009 mentionne 30 K€ au titre de la Coupe de France 2009 et la facturation d'une salariée apprentie

* le PV du CD LNV du 16 et 17/10/2009 mentionne le montant de 10 K€ engagé pour la production TV du 4^{ème} club européen.

Soit un montant total de 48 462 euro de rappels d'opérations des saisons précédentes. C Albe précise qu'il va dès la semaine prochaine vérifier la comptabilisation et le traitement de ces opérations lors des 7 derniers exercices.

C Albe déplore que les travaux réalisés avec le Trésorier de la LNV n'aient pas été l'objet d'un partage d'informations au sein de la LNV.

Il rappelle que la LNV doit 95 k€ au titre du moratoire signé en Novembre 2015 et 184 K€ de frais d'arbitrage 2015/2016.

Lors de la réunion avec la LNV, le Président de la LNV a affirmé que la facture d'arbitrage de février serait payée avant le 30/06 et le solde au plus tard le 30/09 avec la volonté de régler le moratoire par anticipation. C Albe redoute que la LNV paie ses dettes avec les produits de la saison suivante.

JP Aloro rappelle que la LNV payait directement les frais d'arbitrage aux officiels et c'est la Fédération qui a demandé de reprendre cette relation financière. Au plan des partenariats, Generali a cessé son partenariat LNV après FDJ il y a quelques temps et constate que ces 2 sociétés ont conservé uniquement leur contrat avec la FFVB. Il ajoute que des investissements conséquents ont été entrepris en 2014/2015 sur le volley féminin qui ne sont certainement pas étrangers au choix de *L'EQUIPE 21* de conclure un contrat triennal sur les championnats pros de volley ball.

Le Président constate que les discussions font remonter des dépenses qui auraient été engagées par la LNV depuis 2009 !

Il déclare être prêt à étudier leur prise en considération mais rappelle la demande émise auprès de la LNV il y a plusieurs semaines d'intégrer le Pôle France masculin en Ligue B la saison prochaine.

Il réitère le souhait que ce Pôle évolue au plus haut niveau, dispute la Ligue B sans droit de participer aux play off mais paiement des droits d'engagement par la FFVB de 19 k€ (et non-

paiement des 3 K€ car cette équipe n'exigerait pas le même suivi que les autres – contrats, DNACG...)

Il fait part de sa conviction sur les contraintes envers les clubs qu'impose la Ligue B

Il cite l'exemple d'Asnières, club majeur du volley français ayant formé de nombreux joueurs, qui est dans une situation très délicate avec l'arrêt immédiat de la section professionnelle en réponse à la décision de la Ville de diminuer la subvention de 260 à 60 k€ et l'exigence de la collectivité que le club ne participe plus aux compétitions de jeunes.

JP Aloro affirme que l'expérience de participation du CNVB à la Ligue B durant deux saisons s'est avérée catastrophique (14 défaites en 14 matchs lors de leur dernière saison en Ligue B) ; c'est la raison pour laquelle il a proposé que le Pôle France joue en Elite et en 2^{ème} partie de saison soit accueilli dans certains clubs professionnels.

C Boulongne exprime son désaccord avec les entraîneurs du Pôle France sur le niveau du championnat ; il constate avec Axelle Guiguet, DTNA, membre de la commission CFCP que les entraîneurs déclarent déjà intégrer la Ligue B la saison prochaine et démarchent des joueurs dans certains clubs pros.

Il interroge les membres du CA sur la logique de faire accéder dans une division supérieure une équipe qui risque d'être reléguée dès ce weekend ; d'autre part, le Pôle France doit être crédible vis-à-vis des clubs professionnels alors que le terrain où il évolue ne correspond pas aux exigences du haut niveau national (en travers, sans ligne et avec un seul mètre de recul). Le DTN pense que le Pôle France doit jouer le haut du tableau (les 4 ou 5 premières places) s'il devait participer à cette division.

JP Aloro indique que les clubs pros refusent l'intégration du Pôle au vu des expériences passées ; A de Fabry souligne que le projet concerne l'avenir et cela peut permettre de compléter la Ligue B qui ne comprendrait que 8 ou 9 clubs à ce jour.

Le Président, compte tenu des difficultés des collectivités locales à soutenir le sport, s'interroge sur la viabilité de la Ligue B. La situation d'Asnières ne va-t-elle se reproduire dans d'autres clubs ?

JP Aloro affirme qu'il faut attendre que la DNACG rende ses décisions ou que les clubs déclarent ne pas pouvoir s'engager en championnat pro pour la saison prochaine.

Le Président émet la proposition de concevoir l'organisation d'une compétition plus intéressante pour les clubs : une division promotionnelle.

C Boulongne répond qu'il existe trop d'incertitudes à ce jour et qu'il est préférable que le Pôle France joue en Elite en 2016/2017.

L Torrecillas constate qu'une négociation sportive s'engage sur la base de problèmes financiers du secteur professionnel, que cela ne paraît pas compatible et que les 2 sujets devraient être abordés de façon totalement séparée. Le sujet de la stratégie de formation des meilleurs talents vers le très haut-niveau ne peut se résumer à de simples tractations financières; il demande si la Ligue a la possibilité de respecter ses échéances actuelles et futures dans l'hypothèse où elle perdrait des clubs de Ligue B. Il suggère que la LNV établisse plusieurs hypothèses d'organisation de ses championnats ; il souhaite connaître les arguments de l'entraîneur national pour jouer en Ligue B à tout prix.

L Torrecillas rappelle sa mauvaise expérience lorsqu'il était au CNVB et qu'il n'a gagné que 3 sets sur la saison. Il soulève l'enjeu du développement de la confiance en soi des joueurs et de leur capacité à apprendre à gagner dans un contexte potentiel de défaites à répétition si le Pôle France devait évoluer en championnat Pro B.

Le Président ajoute qu'il ne veut pas que la FFVB soit obligée de gérer une définition de poule d'Elite bouleversée par l'arrivée tardive de clubs pros défaillants ou qui se désistent du secteur pro.

C Boulongne évoque le problème du Pôle féminin qui risque d'être relégué en N2 ; le Président énonce que le staff de ce Pôle a demandé à intégrer la Ligue A féminine mais il a refusé cette proposition. La situation du pôle France de Toulouse n'est pas satisfaisante. Une réunion du secteur féminin se déroulera le 5 mai.

A de Fabry propose que le CA délibère sur 3 résolutions :

- résolution n°1 : le CA accepte-t-il que la FFVB donne son accord (sous réserve de vérifications dans ses comptes) au paiement à la LNV de 48 K€ ?
- résolution n°2 : le CA veut-il que le Pôle France participe à la Ligue B en 2016/2017 ?
- résolution n°3 : le CA est-il favorable pour que la FFVB fasse une proposition d'une division promotionnelle pour la saison prochaine ?

L Lachaise veut bien se prononcer sur ce statut intermédiaire à condition que les JIFF s'appliquent ; Le Président propose la présence de 3 JIFF sur le terrain.

Votes :

Résolution 1 : adoptée à l'unanimité

Résolution 2 : 3 voix pour (E Tanguy, A de Fabry et C Albe) , 1 abstention (C Mouradian) et 5 voix contre (L Lachaise, M Akilian, JP Aloro, L Torrecillas et Y Labrousse)

Le Pôle France évoluera en Elite en 2016/2017.

Résolution 3 : adoptée à l'unanimité

6 / Evènementiel

Christine MOURADIAN présente les dossiers en cours :

- Finales de Coupe de France

Le résultat final est de – 27 K€. Le Président se déclare satisfait car l'objectif était de diminuer la participation en fonds propres à un montant inférieur à 50 K€. L'absence de dépenses de campagne de communication (campagne Métro, 4*3...) n'a pas empêché de remplir Coubertin. Le coût du traiteur a été aussi sensiblement baissé par rapport à 2015.

Une discussion s'en suit entre les membres sur les 2 pages du document bilan élaboré par le responsable évènementiel récapitulant les points à retenir de cette manifestation et les pistes de réflexion pour l'année prochaine.

A de Fabry réitère que les Finales de Coupes de France doivent comprendre les finales fédérales et qu'il en sera ainsi en 2017.

Cette manifestation est aussi l'occasion d'organiser des réunions de l'instance : un CA, un CS et un CNL se sont déroulés le weekend de la Coupe de France, ce qui permet de rassembler de nombreux dirigeants lors des matchs.

Après échanges entre les membres, le CA décide à l'unanimité que chaque club participant aux Finales disposera désormais et à partir de 2017 de 18 invitations, soit le nombre de places offertes par la LNV lors de ses Finales.

A Dagonne demande que le choix de la date des Finales 2017 privilégie un weekend qui ne soit pas celui de Pâques.

- Finales N2 / N3

Le CA approuve les désignations suivantes :

- Finale N2 féminine : Clamart
- Finale N3 féminine : St Dié

Sont en attente les candidatures des clubs d'Epinal pour les N2 Masculine et de Villers Cotteret en N3 masculine.

- Mini-Volleyades et Volleyades 2016

Des échanges ont eu lieu avec C ROCHE qui ne comprend pas pourquoi la Bourgogne joue dans une zone avec deux équipes qualifiées par genre alors que d'autres zones ayant moins de licenciés disposent de 3 équipes qualifiées. Une discussion s'en suit entre les membres et cette zone sera prioritaire en cas de désistement d'équipes d'Outre-Mer.

C Roche a aussi demandé si un joueur de la Ligue de Franche-Comté peut jouer les Volleyades avec une autre Ligue, celle de Bourgogne ; après constat que la Ligue de Franche-Comté ne joue pas les Volleyades, le CA donne son accord à l'unanimité moins 2 abstentions.

C Mouradian développe ensuite les sujets de la note préparée par le Responsable évènementiel :

- CANDIDATURE EURO 2019

Des discussions sont en cours avec les sites potentiels : Nantes ; Aix-en-Provence, l'Arena 92 et Bercy.

Il est à noter la probabilité de 2 autres candidatures regroupant 4 pays : Finlande + Estonie + 2 autres pays et Slovénie + Croatie + 2 autres pays.

La CEV n'a toujours pas précisé le planning de processus d'étude et de décision mais il est certain que la volonté de la CEV à partir de l'édition 2019 est d'augmenter les revenus de la CEV via des droits d'organisation sur le modèle FIVB.

A Dagonne souligne que le dossier de demande de subvention au CNDS est à déposer au plus tard le 29/04 ; le Président demande au Directeur Général de rappeler cette échéance indispensable au Responsable évènementiel.

- FIVB WORLD LEAGUE 2016

Une réunion s'est déroulée avec le Directeur des Sports de la Ville de Nancy pour définir leur participation (Réception officielle, Communication, animations en centre-ville)

Près de 2 000 billets ont déjà été vendus.

Lancement des packs supporters avec l'agence Gate One (France + étrangers)

La campagne de communication va être lancée au niveau régional (affiches dans les clubs + équipements sportifs du Grand Nancy)

- CEV EUROPEAN LEAGUE 2016 FEMININE

L'offre de billetterie est prête à être lancée avec des packages de 2 et 3 jours sur le modèle de ceux conçus pour la Ligue Mondiale à Nancy. Une réunion s'est tenue le 22/04 avec la Ville, les clubs + CD 35 + Ligue régionale afin de déterminer les missions de chacun.

La programmation des matchs a été prédéfini avec le staff de l'EDF afin d'éviter d'être en face de l'Euro 2016 qui débute le même weekend :

Vendredi 10 juin

> 15h00 : Azerbaïdjan vs Monténégro

> 18h00 : France vs Espagne

Samedi 11 juin

> 16h00 : Azerbaïdjan vs Espagne

> 19h00 : France vs Monténégro

Dimanche 12 juin

> 16h00 : Espagne vs Monténégro

> 19h00 : France vs Azerbaïdjan

Après avoir rappelé que la simultanéité de l'Euro foot disputé en France et le déroulement de nombreux TQO dans plusieurs disciplines durant cette période ne facilitent pas la recherche d'un diffuseur, A Dagorne fait le point par rapport à l'exigence de la CEV de diffusion TV d'au minimum un match de cette compétition : *L'EQUIPE 21* avait indiqué son impossibilité dès janvier, Be InSports est mobilisé par l'Euro dont il diffuse tous les matchs ; France télévisions ne s'intéresse qu'aux grands événements ; les discussions se poursuivent avec Canal +, Eurosport et TV Rennes.

- TQCE EURO 2017

Les discussions se poursuivent avec la Ville de Nantes suite au courrier du Président avec l'objectif d'aborder l'accueil de matchs de l'Euro 2019.

Yves Labrousse indique qu'une rencontre se déroulera le 30/4 avec l'Adjointe aux sports de la Ville de Bordeaux à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la Ligue d'Aquitaine.

Des contacts existent aussi avec Evreux, Vannes et Harnes.

Les membres regrettent la décision de la CEV de programmer le 3^{ème} tour de Qualification entre le 1er et le 9 octobre (Matches A/R) soit la semaine suivante du TQCE en Belgique, laissant très peu de temps pour trouver une salle et un diffuseur qui est obligatoire.

- MATCH AMICAL FEMININ A MULHOUSE : *FRANCE VS HONGRIE*

Match de préparation au Palais des Sports de Mulhouse ; une convention a été conclue et signée avec le club du VC Ensisheim.

- MATCHS AMICAUX MASCULINS *FRANCE VS IRAN*

Dates : 13 e 14 mai à Tourcoing et Harnes avec confirmation de la venue des Iraniens qui arriveront le lundi 9 mai et partiront le dimanche 15 mai.

La Billetterie a été lancée avec Tourcoing avec d'excellentes ventes (près de 1 000 places vendues)

Une réunion avec les clubs de Tourcoing et Harnes s'est tenue le 9/04 ainsi qu'une visite de la salle de Harnes

A Dagonne précise que la télédiffusion en direct intéresse plusieurs diffuseurs mais la décision est retardée par la consultation lancée par la FIVB et l'agence IMG portant sur les droits du TQO et d'autres compétitions des prochaines saisons.

7 / Ressources humaines

Le Président informe les membres de la saisine du Tribunal des Prud'hommes de Montpellier, concernant une procédure en cours.

Le CA donne son accord pour prolonger les contrats de travail de L. Tillie et S. Canet jusqu'à la fin de la saison sportive, soit le 31/08/2016.

8 / Vie fédérale et associative

- Dates des prochaines séances du CA FFVB

A de Fabry confirme le déroulement du CA le 24 mai à 10 h afin de traiter les vœux, les règlements, les modifications statutaires, l'arrêté 2015 et le budget prévisionnel fédéral 2017 ; le suivant, également pour préparer l'AG, est maintenu au jeudi 2 juin.

- Calendrier administratif et calendrier de l'Assemblée Générale du 18 et 19 Juin

Le document présenté par A de Fabry est approuvé à l'unanimité.

- Développement / Monde scolaire :

M. Akilian annonce que la convention avec la FFSU va être signée courant mai et celle avec l'UNSS a dû être différée par les mouvements de grève début avril ; les relations avec l'USEP sont renouées.

Une réflexion est en cours avec la CCSR et la CCF sur la gratuité des licences des clubs jeunes après la 1^{ère} année. 100 clubs jeunes existent à ce jour dans les écoles.

Le Président souhaite que la procédure de création des clubs jeunes soit facilitée

M Akilian rapporte la réunion tenue avec A Bessat et F. Guerin.

La revue EPS a proposé de publier un article volley à destination des TAP ; les membres du CA considèrent qu'il s'agit d'un bon outil pour les formateurs en primaire.

M Akilian précise que l'auteur est en train d'être trouvé et que la revue demande l'achat de quelques dizaines d'exemplaires en contrepartie.

- Réforme territoriale :

A de Fabry fait un point sur les rapprochements de Ligues en cours.

Après échanges entre les membres, le CA décide à l'unanimité que dans le cas où les protocoles d'accord ne sont pas signés avant la date fixée par la FFVB, la FFVB sera en mesure d'imposer une fusion-crétation. Il est décidé d'accorder un délai jusqu'au 15 septembre 2016.

Questions diverses :

A Gemise-Fareau constate que le DTN ne lui a pas encore fourni tous les documents promis depuis plusieurs semaines ; il en est de même pour certains budgets événementiels.

La séance est levée à 16h45.

Le Président,
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Alain DE FABRY